

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 12 JANVIER 2016

N° 16.01.

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 12 janvier 2016 à 20 heures, sous la Présidence de M. Michel D'AVENTURE, Maire, (étaient absents excusés : /).

Est désigné secrétaire de séance, M. Duvert. Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière séance et entendu l'exposé des visites lors des permanences du Maire et des Adjointes et les avis de la commission d'urbanisme, le Conseil étudie les dossiers suivants :

SYDESL : Adhésion à un groupement de commandes d'achat d'énergies et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

M. Cognard précise que le gain escompté pour l'électricité de la salle des sports, suite à cette mise en concurrence est de l'ordre de 2% pour Prissé, bien en dessous de la moyenne.

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois. Le Conseil Municipal, après délibéré, décide d'adopter les modifications suivantes :

- suppression d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2nd classe, à temps non complet à raison de 27h30 heures hebdomadaire et création d'un emploi d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{ère} classe, à temps non complet à raison de 27h30 heures hebdomadaire, ce à compter du 1^{er} janvier 2016. (suite à avancement de grade et sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire).
- suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 10h30, et création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet d'une durée hebdomadaire de 10h30, ce à compter du 1^{er} mai 2016 (suite à avancement de grade et sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire).

RETROCESSION DES PARTIES COMMUNES DU LOTISSEMENT « LE CLOS DES MÉSANGES »

M. Le Maire fait part du courrier du 8 décembre 2015 de M. Le Président de l'association syndicale libre du lotissement « le Clos des mésanges » sollicitant, avec l'accord de tous les co-lotis membres de cette association en leur qualité de propriétaires indivisibles, la rétrocession à la commune de la voirie commune, des espaces verts et du bassin de rétention regroupés dans le lot n°9.

Il explique que le code de l'urbanisme et le code de la Voirie Routière permettent, à l'issue de la construction d'un lotissement, le transfert des voies privées d'un lotissement dans le domaine public si ces voies sont ouvertes à la circulation publique, et ce après enquête publique et classement.

La voirie de ce lotissement relève plus d'une simple voie de desserte interne des lots ne rejoignant pas deux voies communales. De plus, par le passé, la commune a toujours eu pour principe de ne pas reprendre les équipements et voies internes des lotissements privés.

Le Conseil Municipal, après délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande considérant que la voirie de ce lotissement est une desserte interne des lots de ce lotissement, non ouverte à la circulation publique.

AFFAIRES SCOLAIRES

Mme Rodriguez fait part des sujets évoqués lors comité de pilotage sur les rythmes scolaires_ du 14 décembre portant notamment :

Point sur l'année scolaire écoulée : effectifs stables durant la dernière période. Le goûter de fin d'année, s'il est reconduit, se fera le mardi.

Pour l'année scolaire en cours :

Primaire : 120 enfants sont inscrits dont 20 suivent les cours de turc le vendredi. Les APC ont débuté dès septembre pour les CP et CE1, puis après les vacances de Toussaint pour les CE2 et CM1. Environ 7 à 10 enfants / classe quittent les TAP pour aller en APC, et les enseignants ont décidé de ne pas proposer d'APC au CM2 cette année. Une rencontre de rugbys Fly (c'est-à-dire sans contact) a été organisée entre élèves de CM1 & CM2 à La Roche Vineuse, avec 4 autres classes de CM2 de communes voisines. Cette rencontre a bien plu aux enfants. M. LOVATO a prolongé ce cycle sur 8 semaines avec l'école primaire ; ce sport plaisant aux garçons comme aux filles.

Les parents ont fait remarquer que les enfants ne peuvent choisir leurs activités et au bout de cinq ans, ils auront fait toutes les activités. Il est difficile pour le CLEM de faire des groupes toujours variés pour les enfants, sans changer les intervenants au nombre de 7. Les enseignants auraient de nouvelles idées auxquelles il faudra réfléchir. Il a été décidé de donner le nom des activités avant l'inscription par période.

Mme Toutan, représentant le cycle 2 soit CP, CE1, a rappelé que l'organisation mise en place avec deux après-midi de 15h à 16h30 les mardis et vendredis est long. Les enfants de cet âge auraient besoin d'activités plus courtes. Un rythme de 3 fois une heure par jour serait plus adapté, avec des activités plus variées au jour le jour selon la météo. A revoir avec le CLEM rapidement.

Maternelle : Les enseignantes, comme les ATSEM sont toujours très contentes de l'organisation mise en place. Le couchage des petits et moyens dès 13h est apprécié. Tout se passe bien au dortoir, le début d'année a été plus serein que l'année précédente, avec du personnel supplémentaire mis à disposition en début d'année.

Puis est projeté le début de la fresque « escargot » en mosaïque faite par les enfants pendant un groupe de TAP.

Direction des écoles :

Mme Rodriguez rappelle que Mme FAVIER va faire valoir ses droits à la retraite cette fin d'année scolaire. De fait, Mme Girard-Sœur, inspectrice de l'Education Nationale est venue rencontrer les élus pour leur proposer le regroupement des directions de l'école maternelle avec le primaire.

Mme Girard-Sœur a bien expliqué que très peu de communes ont encore deux directions, et que si la fusion est acceptée par le Conseil, une nouvelle classe pourrait être créée. De plus, cela permettrait de mélanger les Grandes sections maternelles et les CP en cas d'effectifs chargés comme cette année.

Le conseil, après débat, se laisse le temps de la réflexion et délibérera le mois prochain.

TRAVAUX EN COURS

M. le Maire fait part de l'état d'avancement des dossiers suivants :

- **ZAC des Jyronnelles** : une réunion avec les propriétaires a été organisée le 14 décembre dernier par l'Opac en Mairie afin de leur présenter le projet et discuter des acquisitions des terrains. Cette réunion a été relativement brève puisque, hormis deux propriétaires qui ont déjà cédés leurs parcelles, les autres refusent de vendre ou refusent le prix proposé par l'Opac. Ce qui est dommage, c'est que l'Opac, qui souhaitait leur expliquer le projet n'a pu le faire. Cette dernière tentative de conciliation ayant échoué, l'acquisition des terrains se fera donc par voie d'expropriation, après déclaration d'utilité publique.

Pour cette zone, une rencontre a eu lieu avec le pôle environnement de la Camval pour définir les modalités et emplacements des containers et colonnes de tri sélectif. Un désaccord persiste sur ce point car la Camval veut des plateformes avec 50 poubelles individuelles tandis que la Municipalité et l'Opac souhaitent des zones de regroupements.

- **Démolition des anciens abattoirs** : les travaux sont terminés et réceptionnés depuis le 11 janvier pour l'entreprise Lautisser. Pour ALPS, la réception a été prononcée avec réserve car il reste à réaliser le bardage et l'habillage de la tête du mur des Saveurs Régionales.

M. Le Maire rappelle qu'une source a été découverte pendant les travaux de démolition et qu'il a été convenu de la canaliser jusqu'au fossé à ciel ouvert existant en bordure du pré situé à l'Est afin de rejoindre la rivière. En réalisant ces travaux, deux nouvelles canalisations ont été retrouvées et des drainages supplémentaires ont dû être effectués.

- **Construction d'une maison pluridisciplinaire** : les travaux de construction ont donc débuté dans la foulée. L'entreprise Lautisser a obtenu les travaux de terrassement, et c'est l'entreprise SNEP de Châlon sur

Saône titulaire du lot Gros œuvre qui doit exécuter les pieux pour soutenir le bâtiment. Les travaux de construction devraient durer environ 1 an.

Le coût total de la démolition des abattoirs est donc de 180 609 € HT, auquel il faut rajouter la canalisation du réseau pluvial soit un total de 193 817 €. Avec le prix d'achat du terrain aux Saveurs, la facture totale s'élève à 265 552 € HT. Ramené au m², le coût est de 65 € pour une cession à 25 € aux Demeures de Saône (prix attractif afin de favoriser l'installation des professions médicales).

Le bâtiment reste identique aux prévisions, de type R+2, avec au rez de chaussée les médecins et une ostéopathe et peut être une dentiste qui semble très intéressée.

- Aménagement et mise en accessibilité de la rue de la Fontaine : Mme Clair de l'ATD est venue le 14 décembre 2015 pour présenter au Maire et à MM. Sey et Desroches un projet pour ces travaux d'aménagement. M. Desroches expose le scénario envisagés dont les grandes lignes sont :

- L'aménagement d'une zone de rencontre ou espace partagé au début de la rue de la Fontaine entre l'angle de la rue Balvay / rue de la Fontaine. Les piétons seraient autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficieraient de la priorité sur les véhicules. Il se traduira par la création d'une continuité piétonne qui devra mesurer au minimum 1,40 m et être matérialisée dans un revêtement respectant les normes d'accessibilité (béton désactivé, enrobé). Un aménagement du Lavoir sera également envisagé afin de sécuriser le secteur (barrières de protection par exemple).

- La mise en place d'un cheminement piéton à partir de la boucherie jusqu'au croisement entre la RD n°89 et la rue de la Fontaine. Ce dernier devra mesurer au minimum 1,40 m et être matérialisé dans un revêtement respectant les normes d'accessibilité. Des bordures pourront être installées afin de sécuriser les piétons.

Il s'agit d'un premier projet à revoir pour limiter l'impact sur les places de stationnement, pour maintenir les traversées piétonnes ...

Le Maire précise qu'en préalable, seront exécutés les travaux d'enfouissement du réseau électrique, du réseau de télécommunications et du réseau d'éclairage public, puis le renouvellement de la canalisation d'eau potable sur toute la longueur. L'aménagement de la rue et la réfection de la voirie se fera après, probablement fin 2016, début 2017. Est ensuite projeté le modèle de lampes retenues par la commission.

- Sécurisation des écoles : revoir pour fermer les locaux scolaires pendant le temps de fonctionnement (école, garderie, cantine) car la cour reste ouverte toute la journée. Les directives préfectorales nous demandent donc d'être très vigilants sur ce point. Travaux à prévoir rapidement pour régler ce point (sonnette / interphone / visiophone à installer et ces appareils doivent être aux normes accessibilité donc ils sont relativement chers.

- Projet agrandissement Groupe scolaire :

Nouvelle estimation de M. Piazza de l'ATD présentée pour un projet d'école avec deux classes, salle d'éveil, toilettes d'un total TTC de 1 170 000 €. Si la construction est de type semi industriel, le coût pourrait être ramené à 1 006 000 €, y compris les taux de tolérance travaux et études assez élevés. L'année 2016 sera celle du choix du maître d'œuvre pour pouvoir solliciter les subventions en 2017 (DETR 30% de 600 000 €, Fonds de concours CAMVAL) et être lancé ensuite. Ce projet doit rester modulable pour ajouter de nouvelles classes si besoin. Existente également des constructions avec containers générant des économies de l'ordre de 15 à 20 % par rapport à une construction traditionnelle, mais il faudra rester vigilant sur la qualité et pérennité des matériaux de construction.

ASSAINISSEMENT

Chemin de Liennant : M. Escande du cabinet Bonnet, maître d'œuvre de l'opération, nous a transmis le dossier de consultation des entreprises, consultation qui sera lancée mi-janvier pour une réalisation des travaux au printemps 2016.

Convention avec le Conseil Départemental – Mission assistance technique Assainissement Collectif

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention de partenariat a été signée avec le Conseil Général en janvier 2012 afin de bénéficier de l'aide technique du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration « SATESE », pour une durée de 3 ans. Il explique que le Conseil Départemental nous propose de prolonger la durée de la convention, par voie d'avenant jusqu'au 31 décembre 2018 et rappelle que la participation correspondante de la commune est de 0.365 € par habitant. Le Conseil Municipal, après délibéré, autorise le Maire à signer cet avenant.

CLEM : OXY' JEUNES

M. Dewerdts a assisté le 7 décembre dernier à une réunion au cours de laquelle a été présenté le bilan de l'année 2015 pour ce dispositif avec 85 jeunes qui l'ont fréquenté, une satisfaction pour le camp de Montrevel. Le coût par commune a baissé suite à l'adhésion de la commune de Sologny. Pour 2016, les conventions avec les communes et les tarifs avec les familles seraient inchangés. Pour Prissé le coût annuel est d'environ 2500 € et une bonne participation d'enfants Prisséens. Le Conseil, après débat, décide de reconduire son adhésion à ce dispositif pour l'année 2016.

COMMISSION VOIRIE

M. Le Maire donne lecture du compte rendu de la commission voirie qui s'est réunie le 28 novembre 2015 avec le point des travaux en cours : l'empierrement du fossé en haut du chemin de la porcherie, le bétonnage du chemin de la Lie (sur 180 m, travaux en commun avec la commune de la Roche Vineuse), le bas du chemin de la Lie, le début du chemin de la Porcherie (70 m²) côté route de Chevigne et le chemin au-dessus du Château de Montceau (bétonnage d'une traversée d'écoulement d'eau pluviale), remise en forme du chemin de la Solitude et recréer le fossé ...

Puis ont été recensés les travaux futurs de goudronnage à faire chiffrer : début du chemin vers l'entrée de Mr Duvert, entrée de trois lots chemin de Narbonne, abord du chemin des griottiers, ainsi que la remise en forme du chemin au-dessus de la porcherie (devis demandé – peut être à faire en deux fois compte tenu de la longueur), d'une partie du mur de soutènement du chemin entre la Crouze et le tir au pigeon ainsi qu'un mur en bord de la montée de Monceau (à voir avec le Grand Site). M. Perraud se propose de buser un fossé en bord de ses vignes sur Montceau (buses de 400), la commission a émis un avis favorable.

Après la commission, a été signalé que Rue des Grandes Vignes, un ancien stockage de charbon est à démolir et le sol est à stabiliser.

En 2016/17, seront à réaliser les travaux de goudronnage rue de la Fontaine ainsi que la création du parking derrière la maison médicale.

COMMISSION BATIMENT

M. Desroches présente les principaux points examinés par la commission du 3 décembre 2015, notamment les travaux 2015 qui restent à réaliser : Mise aux normes électricité dans différents bâtiments suite aux vérifications Socotec, travaux de peinture pour la réfection de la salle de classe primaire (fait aux vacances de Noël), pour les volets de l'ancienne garderie et de la bibliothèque.

Puis il expose le recensement des projets 2016 (devis à demander) :

Salle des sports : changement de la régulation du chauffage salle principale avec l'automate qui ne fonctionne plus (voir également problème d'eau très chaude aux vestiaires), remplacer certains éléments du défibrillateur dont la date est dépassée et, en salle annexe, prévoir l'entretien du chauffage gaz qui n'a jamais été fait.

Ecoles : sécuriser les accès garderie, écoles. Prévoir un cheminement en dur le long de la cantine (béton désactivé), refaire les joints du mur de la cour sud, changer les fenêtres couloir primaire nord (double vitrage), projet de jardin végétal mural avec les agents techniques.

Suite à une demande postérieure à la réunion et découlant des mesures de sécurité liées aux attentats de Paris, les enseignantes sollicitent la pose d'une sonnette sur le portail d'entrée pour pouvoir fermer celui-ci la journée et éviter les intrusions, le renforcement du signal d'alarme dans la classe grande section maternelle, la matérialisation des chemins d'évacuation et l'étanchéité de la porte arrière de la classe servant de lieu de confinement en cas d'alerte aux produits chimiques.

Salle des fêtes : Consolidation de la scène (à voir avec l'APAVE), agrandissement de la scène par l'acquisition de modules amovibles, travaux peinture des murs de la salle principale, de la rampe d'accès à la scène et des deux rampes extérieures, pose d'un boîtier électrique séparant les phases de la prise de force et permettant le branchement d'un nombre supérieur d'appareils. La demande de pose de rideaux pour « faire le noir » dans la salle restera sans suite du fait d'un coût excessif pour un seul utilisateur demandeur.

Mairie : En salle de conseil, étudier l'achat d'un écran plus grand avec la pose d'un vidéo projecteur permanent. Au secrétariat, changement ou adaptation d'un radiateur permettant la pose d'une vanne thermostatique, climatisation à revoir et en salle A, voir pour vitrifier le parquet.

Accessibilité : Un maître d'œuvre pour suivre le plan pluriannuel établi pour six années devra être choisi. L'ATD a accepté de nous assister pour fixer la mission et procéder à la consultation.

Maison Rue de la Poste : Mise en vente courant 2016.

Développement durable : un tour des chaufferies et des ballons d'eau chaude sera effectué pour recenser les besoins d'ajouts éventuels de programmeurs. Les radiateurs non pourvus de vannes thermostatiques seront aussi recensés.

FOYER RURAL

M. le Maire présente la demande du Foyer Rural sollicitant une baisse du tarif de location de la salle des fêtes pour le cours de zumba du fait du faible nombre d'inscrits. Les tarifs de locations des salles municipales étant revus tous les ans, il propose pour accéder à cette demande cette année, que 11 cours ne leur soient pas facturés cette année soit un gain de 803 €. Le conseil municipal donne son accord.

ENVIRONNEMENT

M. SEY informe que Prissé doit obtenir un prix pour les décors de Noël (âge de glace) et qu'il se rendra le 16 janvier prochain avec André Dunand à la remise de ce prix ainsi qu'au prix du fleurissement (maintien de la seconde fleur).

Concernant la numérotation des rues, M. Guyot a quasiment terminé la pose plaques de la première tranche (les Bouteaux, Colonge, Montagny, chemin de la Terre au Cluseau, Narbonne, Chevigne ...). Le reste du village (Mouhy, la Beugnonne, RD17...) sera fait au 1^{er} semestre 2016.

Le radar pédagogique sera prochainement installé par les agents techniques Route Blanche.

DIVERS :

- . Demande d'une personne qui recherche un local à louer pour une activité de location et réparation de vélos.
- . Syndicat des Eaux : Purges des canalisations prévues du 15 au 20 février 2016 pour nettoyer le manganèse qui est toujours présent dans les tuyaux. Une campagne d'information sera faite auprès des administrés.
- . Mise en vente de l'ancien broyeur pour les accotements, si quelqu'un est intéressé contacter le secrétariat de mairie.
- . Agrandissement Super U : le permis de construire a été déposé le 30 décembre 2015.
- . Cérémonie du samedi 19 mars – rassemblement à 11h.

Prochain Conseil prévu le mardi 2 février 2016 à 20 h 00 (horaire hiver)

MAIS REPORTÉ au LUNDI 8 FEVRIER 2016 à 20H00

Séance Levée à 22 h 30.